

# CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE

## pôle métropolitain

### Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du vendredi 22 mai 2026

**DCS18-2026**

Le 22 mai 2026, à 13h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 15 mai 2026, s'est réuni, dans sa composition prévue à l'article 4-1.3 des statuts du pôle métropolitain, à l'Hémicycle de Caen la mer, sur convocation adressée à ses membres par Monsieur Emmanuel RENARD, Président.

Nombre de délégués  
en exercice : 74  
Quorum requis : 37

Présents : 69  
Pouvoirs : 3  
Votants : 72

Excusés : 7

Date de convocation :  
15/05/2026

#### Étaient présents :

**Communauté Urbaine Caen la mer** : M. Romain BAIL, Mme Olga BOUBET-FURAHA, Mme Cécile COTTENCEAU, M. Renaud DE SAINT DENIS, M. Damien DE WINTER, M. Fabrice DEROO, M. Nicolas JOYAU, M. Jean-François JURASCHEK, Mme Azilis LADJADJ, M. Stéphane LE HELLEY, M. Marc LECERF, M. Patrick LEDOUX, M. Benjamin LEPAYSANT, M. Philippe MARS, M. Aristide OLIVIER, Mme Sylvie PERNOIT, Mme Dorothée PITOIS-BLESTEAU, M. Emmanuel RENARD, M. Thierry RENOUF, M. Rodolphe THOMAS, Mme Laurence TROLET, M. Bruno GODEFROY (délégué suppléant), M. Aurélien GUIDI (délégué suppléant), M. Christian HARDOUIN (délégué suppléant), M. Didrik JANIN-HAMEL (délégué suppléant), M. Michel LAFONT (délégué suppléant), M. Pascal POLIN (délégué suppléant), Mme Aminthe RENOUF (déléguée suppléante), Mme Magali SAINT (déléguée suppléante)

**Communauté de communes Cingal – Suisse Normande** : M. Jean-Claude BRETEAU, M. Pierre BRISSET, Mme Céline CAPET, M. Romuald FERRARI, Mme Lynda LAHALLE, M. Jacky LEHUGEUR, M. Loïc MELON, M. David MODESTE, M. Patrick MOREL

**Communauté de Communes Cœur de Nacre** : M. Philippe CHANU, M. Thôn Dao, M. Arnaud DOLLEY, M. Thomas DUPONT-FEDERICI, M. Jean-Luc GUILLOUARD, M. Laurent HOTTELART, M. Franck JOUY, M. Olivier LAVAUT, M. Alain DUVAL (délégué suppléant)

**Communauté de communes Pays de Falaise** : M. Sébastien BINET, M. Kévin DEWAELE, M. Jacques LE BRET, M. Bruno CANDON (délégué suppléant), M. Edouard REUSSNER (délégué suppléant)

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon** : M. Christophe BRAUD, M. Rémy GUILLEUX, M. Jérôme LEBOUTEILLER, M. Bruno LEGRIX, M. Emmanuel MAURICE, M. Olivier PINEL, M. Didier BERTHELOT (délégué suppléant), M. Eric BURNEL (délégué suppléant), M. David GUESNON (délégué suppléant)

**Communauté de communes Val es Dunes** : Mme Ann BAUGAS, M. Jean-Christophe CARON, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Guillaume LECOEUR, M. Philippe PESQUEREL, M. Yves LEBOURGEOIS (délégué suppléant), Mme Angélique LEMIERE (déléguée suppléante), M. Jacques-Yves OUIN (délégué suppléant)

#### DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'AUCAME

**Etaient présents mais ne prenaient pas part aux votes :**

**Communauté Urbaine Caen la mer :** M. Jean-Marc PHILIPPE, M. Pierre SCHMIT

**Communauté de communes Cingal Suisse Normande :** Mme Isabelle ONRAED (déléguée suppléante)

**Communauté de communes Cœur de Nacre :** Mme Florence LASKAR (déléguée suppléante), M. Loïc PIERRE-BOITARD (délégué suppléant)

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon :** M. Frédéric JUS (délégué suppléant), M. Philippe LANDREIN (délégué suppléant), Mme Martine PIERSIELA (déléguée suppléante)

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir :**

**Communauté Urbaine Caen la mer :** M. Benjamin CAMPOS (pouvoir à M. Emmanuel RENARD), Mme Sonia DE LA PROVOTE (pouvoir à M. Aristide OLIVIER)

**Communauté de communes Val-ès-Dunes :** M. Philippe PIARD (pouvoir à M. Philippe PESQUEREL)

**Etaient excusés :**

**Communauté Urbaine Caen la mer :** M. Xavier HAY, M. Laurent MATA (délégué suppléant)

**Communauté de communes Cingal Suisse Normande :** M. Serge LADAN

**Communauté de communes du Pays de Falaise :** Mme Sylvie GRENIER

**Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon :** M. Jean-Luc MOTTAIS

**Communauté de communes Val-ès-Dunes :** M. Olivier GUILLEMETTE, Mme Maria MONTERO

## DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'AUCAME

### Exposé :

Caen Normandie Métropole constitue depuis 2006 le partenaire privilégié de l'AUCAME. Ce partenariat s'est notamment matérialisé par l'élaboration du SCoT Caen-Métropole approuvé en 2011, sa modification pour y introduire un DAAC en 2016, sa révision approuvée en 2019 et enfin sa modification simplifiée en 2025, pour mise en compatibilité avec le SRADDET de Normandie en application de la loi Climat & résilience. Depuis l'origine, l'AUCAME se charge en continu du suivi et de l'évaluation régulière de la mise en œuvre de ce SCoT.

L'Agence a également porté avec le Pôle métropolitain l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT) adopté en 2022 et tous deux participent actuellement à sa mise en œuvre en bénéficiant d'un programme co-financé par la Région Normandie et du Fonds européen FEADER.

L'AUCAME a participé à l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET à l'échelle du territoire du SCoT et construit, depuis son approbation en 2023, un observatoire « Atténuation & Adaptation » dont l'un des objets est le suivi-évaluation de ce PCAET.

Les périmètres de l'Agence et du Pôle métropolitain sont très proches et nombre d'élus sont membres des deux gouvernances.

Il est donc proposé de continuer dans cette trajectoire.

8 élus du Pôle métropolitain sont à désigner à l'assemblée générale de l'AUCAME, et parmi eux 4 sont à flécher au conseil d'administration.

### Propositions :

Les candidats suivants sont proposés à l'Assemblée Générale :

- Cécile COTTENCEAU
- Sophie SIMONNET
- Laurence TROLET
- Thomas DUPONT-FEDERICI
- Pierre BRISSET
- Kévin DEWAELE
- Philippe PIARD
- Jean-Luc MOTTAIS

Les candidats fléchés pour siéger au conseil d'administration sont :

Sophie SIMONNET  
Laurence TROLET  
Thomas DUPONT-FEDERICI  
Kévin DEWAELE

**Décision :**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne les représentants de Caen Normandie Métropole à l'AUCAME, ci-dessus énumérés.

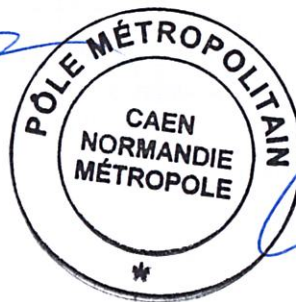
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président,

Marie-Françoise ISABEL



Emmanuel RENARD